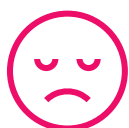




ANTICIPEZ L'AVENIR TOUT EN RÉDUISANT VOS IMPÔTS

GALYA RETRAITE INDIVIDUELLE

LA NÉCESSITÉ DE PRÉPARER SA RETRAITE !



**DES FRANÇAIS
SOUCIEUX DE LEUR
NIVEAU DE VIE
À LA RETRAITE**

- 74 % des Français sont inquiets de la pérennité du système de retraite.
- 84 % des actifs craignent manquer de ressources à la retraite.

Résultats du baromètre 2020 « les Français, l'épargne et la retraite »



**DES REVENUS
POUVANT ÊTRE
DIVISÉS PAR DEUX
À LA RETRAITE**

- La pension moyenne d'un retraité, tous régimes confondus pour une carrière complète est de 1780 €.

Études DREES : les retraités et les retraites 2019



**UN DÉSÉQUILIBRE
CROISSANT ENTRE
LE NOMBRE DE
COTISANTS ET LE
NOMBRE DE RETRAITÉS**

- En 1950, 4 actifs pour 1 retraité.
- En 2050, on prévoit 1,2 actif pour 1 retraité.

Résultats du baromètre 2020 « les Français, l'épargne et la retraite »

Galya Retraite Individuelle : **une solution modulable pour améliorer votre retraite**

Avec le Plan d'Épargne Retraite Individuel (PER) Galya Retraite Individuelle, vous anticipez la baisse du niveau de vie à la retraite... tout en bénéficiant d'avantages fiscaux sur vos versements.



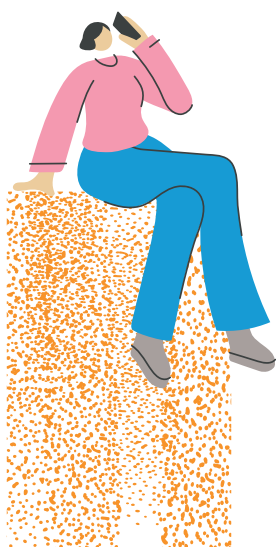
GALYA RETRAITE INDIVIDUELLE

Une retraite sur mesure

Vous souhaitez améliorer financièrement votre future retraite et réaliser vos projets de vie ? Souple et adaptée à vos besoins grâce à des garanties et des options à la carte, cette solution est faite pour vous.

Les atouts

- La garantie de recevoir à la retraite **un supplément de revenus sous forme de capital** (fractionné ou total) ou **de rente**.
- La liberté de **réaliser des versements volontaires défiscalisés** pour améliorer votre retraite.
- Une **gestion financière clé en main** pour plus de simplicité.
- La possibilité de **regrouper au sein de ce contrat** toute l'épargne acquise d'un contrat de retraite Madelin, d'un PERP, d'une assurance vie ou d'un autre PER.
- **Des retraits anticipés possibles** en cas d'accident de la vie ou pour l'achat de la résidence principale.



Le +

Zoom sur la fiscalité avantageuse de vos versements

- Chaque année, vous pouvez bénéficier de la déductibilité de vos versements jusqu'à 10 % de votre revenu professionnel imposable⁽¹⁾.
- Vous êtes Travailleur non salarié (professionnel, indépendant, chef d'entreprise) ? Vous pouvez bénéficier de la déductibilité de vos versements de votre bénéfice imposable dans la limite de 185 % du PASS⁽²⁾.

(1) Dans la limite de huit fois le PASS (Plafond Annuel de la Sécurité sociale) ou 10 % du PASS si ce montant est supérieur au précédent. Le PASS pris en compte est celui de l'année précédente.

(2) Ou 10 % du PASS si ce montant est supérieur au précédent. Le PASS pris en compte est celui de l'année en cours.

UNE GESTION À HORIZON CLÉ EN MAIN 100 % TRANQUILLITÉ



Pas facile de choisir les fonds sur lesquels investir quand on ne s'y connaît pas... Avec la gestion à horizon, votre épargne est gérée par nos experts financiers.

Votre épargne est investie, au début, sur des fonds dynamiques **pour rechercher de la performance**. Et plus l'âge de la retraite se rapproche, plus votre épargne est investie sur des fonds moins risqués **pour protéger votre retraite**.

3 profils de gestion à horizon,
adaptés au niveau de risque que vous souhaitez prendre...



PRUDENT
Horizon Retraite
si vous préférez sécuriser
votre épargne



ÉQUILIBRE
Horizon Retraite
si vous acceptez une dose
de risque dans une certaine
mesure



DYNAMIQUE
Horizon Retraite
si vous êtes prêt à prendre
plus de risque à partir
du moment où ça peut
vous rapporter plus



Vous êtes connaisseur des marchés financiers ?

Depuis l'espace client, vous pouvez opter pour la gestion libre 100 % modulable, pour faire croître votre épargne avec 48 fonds financiers et 4 options d'arbitrage automatique pour limiter les risques (sécurisation des plus-values, limitation des moins-values...). À tout moment, vous pouvez changer de mode de gestion financière en fonction de vos objectifs.

UNE ÉPARGNE RETRAITE ASSURÉE QUOI QU'IL ARRIVE

Avant la retraite



1 garantie incluse

Durant toute la vie du contrat, si vous décédez,
un capital égal à la somme de l'épargne constituée sera versé
au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s).

Vos proches sont assurés de toucher les sommes épargnées.
L'épargne accumulée n'est pas perdue.



Des garanties optionnelles pour une meilleure protection pour vous et vos proches



..... **Décès majoré** pour assurer un revenu immédiat à vos proches si vous venez à décéder.



..... **Table de mortalité** pour assurer le montant de la rente quels que soient les changements à venir.



..... **Dépendance** pour faire face aux dépenses liées à la perte d'autonomie.



..... **Décès Plancher** qui préserve votre bénéficiaire désigné en cas de moins-value financière.



..... **Exonération** pour assurer le maintien des garanties du contrat en cas d'arrêt de travail.

**Spécial Travailleur
non salarié**



UN COMPLÉMENT DE REVENU SOUS FORME DE CAPITAL OU DE RENTE

Lors du départ à la retraite

Vous choisissez entre :

UN CAPITAL : payé en une fois qui permet de recevoir l'ensemble de votre épargne ou payé en plusieurs fois.

OU

UN REVENU MENSUEL À VIE : avec un large choix d'options de rente pour s'adapter parfaitement à votre situation et à vos objectifs.

Une rente réversible

Cette option **préserve le niveau de revenus de votre conjoint** en cas de décès grâce au versement d'une rente dont le montant est déterminé par le taux de réversion choisi (60 %, 100 % ou 150 %).

Des annuités garanties

Cette option **assure à vos proches un revenu régulier sur une durée au choix de 5 à 25 ans** en cas de décès pendant la période garantie. Si le décès n'a pas lieu pendant cette période, vous continuez de recevoir votre rente à vie.

Une rente dépendance

En cas de perte d'autonomie, **vous profitez d'un doublement de la rente servie** pour faire face plus sereinement au quotidien (aide à domicile, maison de retraite médicalisée...).

Une rente par paliers

En fonction de votre situation au moment du départ à la retraite, vous pouvez **moduler votre rente à la hausse ou à la baisse** avec une rente progressive ou dégressive de 20 % et 2 paliers de 6 ans.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR BIEN GÉRER VOTRE CONTRAT

Un espace client dédié sur gan-eurocourtage.fr
pour accéder à de nombreux services en ligne
et informations liées à votre contrat retraite



Consultation du contrat

- Visualiser vos coordonnées personnelles, historique des actes du contrat (versements, arbitrages, valorisation...).
- Suivre le montant de votre épargne actuelle et la valeur liquidative des fonds.
- Consulter la notice d'information, le dernier relevé annuel de situation et descriptif des fonds.



Gestion du contrat

- Arbitrer vos versements et/ou choisir un autre mode de gestion.
- Effectuer des versements ponctuels ou réguliers grâce à un paiement en ligne sécurisé.
- Estimer le montant de votre future rente liée à votre contrat de retraite supplémentaire.

Nos conseils et éclairage pour une épargne retraite en toute simplicité

Nous sommes à vos côtés pour vous apporter conseils et faire de cette nouvelle vie une opportunité. Retrouvez sur notre site ere.gan-eurocourtage.fr, nos simulateurs pour estimer votre âge de départ et le montant de votre pension, nos astuces pour booster votre retraite, etc.



EXPERTISE, INNOVATION & PROXIMITÉ

GAN EUROCOURTAGE, SPÉCIALISTE
DES ASSURANCES COLLECTIVES,
VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS PROPOSE
DES SOLUTIONS EN :

SANTÉ

PRÉVOYANCE

RETRAITE

ÉPARGNE SALARIALE

EMPRUNTEUR



Au cœur de la protection sociale, les équipes de Gan Eurocourtage ont un objectif d'innovation constant afin de proposer des garanties, une assistance et des services parfaitement adaptés et toujours plus performants.



Épargne retraite et salariale

Groupama Gan Vie

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 44 56 77 77. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Les produits d'assurance distribués sous la marque Gan Eurocourtage via les courtiers sont ceux de Groupama Gan Vie.